Clérac

Bulletin Communal

Juin 2008 N° 13

Mairie de CLERAC Tél : 05 46 04 13 12 Fax : 05 46 04 29 06 E-mail : clerac@mairie17.com

Sommaire

Le mot du Maire	page 3
Une équipe municipale à votre service	pages 4-5
Une mairie : à quoi ça sert	pages 6-7
Activités de la municipalité	pages 8-11
Budget 2008	pages 12-13
Informations diverses	pages 14-16
Bibliothèque	page 17
Écho de l'école	page 18
Le pineau des Charentes	page 19
La vie des associations	pages 20-27
Le Musée	pages 28-30
Jardinage : Nous, les jardiniers, les voisins et la loi	page 31
Recettes : des salades pour l'été	page 32
Recette : le Mijhot	page 33
État civil / Vie pratique	page 34

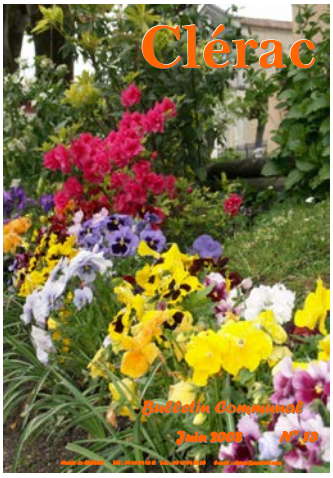

NOTRE COUVERTURE :

Recto : Fleurs devant la salle des fêtes

Verso : Bâtiments communaux

Directeur de la Publication : Guy Pasquet
Rédacteur en chef : Dominique Maurel
Impression : Impimerie Robert - 17500 Pons
N° Dépôt légal : 962

Le Mot du Maire

Chères Cléracaises, Chers Cléracais,

Lors du scrutin du 09 Mars 2008, vous avez massivement renouvelé votre confiance à mon équipe.
Elle vous en remercie vivement.
Ma gratitude va également aux 2 conseillers sortants : Bernard EYHERAMOUNO (changement de résidence) et Jacky CHARLES (raisons personnelles) qui n'ont pas sollicité vos suffrages.
Bienvenue « aux jeunes nouveaux » Nicole JONGES, Claude BEAUVARLET et Alexandre LEOBON.
Je souhaite également rendre hommage aux « sortants / rentrants » pour leur action durant ces 7 dernières années. C'est avec leurs propositions, leur efficacité et leur participation à l'ambiance sereine dans l'équipe que nous avons avancé. Ce fut un plaisir pour moi de travailler avec eux durant cette mandature.

Conseiller municipal, adjoint ou maire ne sont pas des titres honorifiques ou des promotions sociales, comme certains pourraient le penser.
Être élu local, c'est avant tout consacrer du temps à la collectivité, analyser des situations et des dossiers difficiles, batailler avec les administrations, les services publics (EDF, France Télécom, la Poste, …) pour prendre des décisions (les bonnes de préférence). C'est aussi, quelquefois, être soumis à la critique, à la suspicion, voire dans de rares cas, il est vrai, à l'injure…
La responsabilité de l'élu réside essentiellement dans l'écoute et la communication avec les administrés.
A l' époque où notre société évolue rapidement vers l'individualisme, ce n'est pas toujours facile de promouvoir les règles collectives, de les faire admettre dans une équité totale et surtout de les faire respecter.

Nous aurons dans les prochaines années de grands défis à affronter pour profiter des importantes opportunités qui nous seront offertes sur ce territoire et nous devons nous y préparer dès maintenant. (ligne LGV, liaison directe entrée Clérac / RN 10 le Jarculet via la base travaux RFF).
Nous devons aussi rapidement résoudre nos difficultés d'urbanisme liées au centre d' enfouissement technique SOTRIVAL, sauver et développer nos commerces locaux, avec réalisme et prudence…
Comme dans le passé nous souhaitons, dans notre nouveau mandat, répondre à vos espérances et restons à l'écoute de vos propositions.
Nous communiquerons avec vous à la fin de l'année lors d' une réunion publique.

Bien cordialement à tous.

Le Maire,
Guy PASQUET

Municipalité

Une équipe municipale à votre service

Guy PASQUET, Maire
Né en 1941 à LIMOGES. Marié en 1967 à une institutrice en poste à l'école maternelle de notre village, 2 enfants, 3 petits enfants. Licencié en Chimie, termine sa carrière de chef des ventes dans un groupe chimique allemand multinational en 2000.
Deuxième Adjoint de 1995 à 2001, puis Maire en mars 2001. Président du Comité des Fêtes de Clérac de 1989 à 1994.
Membre du bureau de la Communauté de Communes de Haute Saintonge et Président de Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de nettoiement des cantons de Montlieu et de Montguyon..

Daniel BUREAU, Premier Adjoint
Né en 1955 à Clérac, marié, 1 enfant, entrepreneur bâtiment. Élu conseiller en 1995, puis premier adjoint en 2001 et réélu en 2008. Délégué au Syndicat de Communes.
Vice-Président commission urbanisme.

Jean-Marc AUDOIN, Deuxième Adjoint
Né à Clérac en 1953. Marié, 3 enfants, 2 petits enfants. Élu conseiller en 1995, réélu en 2001 puis 2008.
Vice-Président de la commission voirie, délégué aux différents syndicats liés à la voirie. Correspondant militaire, assure le recensement des jeunes de 16 ans. Travaille à AGS depuis 1989. Dirigeant à l'US CLERAC Foot depuis 1981 et actuellement Président.

Evelyne COUTRAS née SEVREIN, troisième adjointe
56 ans, née à Cercoux, et Cléracaise depuis 1971. Mariée 2 enfants, 2 petits enfants, sans profession.

Marie-Bernadette MARTINEZ née NAU, quatrième adjointe
53 ans née à Clérac, mariée, 2 enfants, secrétaire d'établissement au collège de la Tour de Montguyon.
Vice-présidente de la commission action sanitaire et sociale.

Dominique MAUREL
3 enfants, né en 1959 dans le Lot et Garonne.
Arrivé dans la commune de Clérac en 1989 à la fin de ses études de Biologie à la faculté de Bordeaux. Exerce actuellement la profession d'informaticien dans l'industrie pharmaceutique. Inséré dans le milieu associatif local comme membre du club de Volley-ball de Montguyon et du Comité des Fêtes de Clérac.
Vice-président commission communication.

Michel QUOD
Né en 1952 à Saint-Androny (Gironde). Marié, 2 enfants, animateur des ventes. Conseiller municipal, 3ème mandat. Président du comité des fêtes.
Vice président commission bâtiment.

Marie-José BELLOT née RAMELLS
Née en 1942 à Tauriac (Gironde), mariée, 2 enfants . Formatrice en économie sociale et familiale, puis attachée de direction à la maison familiale de Chevanceaux, retraitée depuis septembre 2002. Conseillère municipale et Présidente de l'ADMR Montguyon depuis 2002.

Une équipe municipale à votre service (suite)

Alexandre LEOBON
32ans, arrivé à Clérac (Matrat) en 2001, 2 enfants, travaille dans la réalisation de travaux neufs et dans le suivi de la maintenance du réseau de l'éclairage public pour des communes de la Charente-maritime, Charente et Dordogne.
Natif de la ville de Limoges, il est rapidement devenu un passionné de basket-ball et pratique toujours dans le club de BARBEZIEUX SAINT HILAIRE (16).

Pascal PRIOUZEAU
Originaire de La Rochelle, il arrive avec son épouse dans le sud Saintonge en 1985. Ils enseignent depuis comme instituteurs dans les écoles du secteur.
Actuellement Directeur à l'école de Montguyon.
Passionné de sport, il créée le club de badminton de Montlieu la Garde en 1992. Il joue au tennis de table au club de Montlieu. Il s'occupe de l'association U.S.E.P. de la Haute Saintonge au sein du Comité Départemental (l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, organise des rencontres sportives entre les écoles primaires). Il est né le 16/08/61, est marié et a un enfant.
Vice président commission éducation.

Dominique SOULARD
49 ans, né à Clérac, 1 enfant, artisan ébéniste au village de Fradon. Membre du Foot.
Vice-président de la commission culture, patrimoine, tourisme au sein du conseil municipal.

Nicole JONGES née DAVID
Née le 24 mai 1968 à Clérac. Fille de M. et Mme DAVID Marcel à Simonneau, cadette de 12 enfants. Veuve de JONGES Alain, mère de JONGES Raphaël, domiciliée à Simonneau depuis le 01 avril 1990. Aide soignante à la maison de retraite de Montlieu la Garde.

Nathalie PEYREMOLE
Née Dollet Cormac à Blaye (33) le 7 novembre 1966, enfance dans la commune de Reignac.
Mariée, 2 enfants. Vit à Fradon depuis 1990.
Employée à Intermarché à Montguyon.
Conseillère municipale pour son 2ème mandat.
Fait partie de l'association Bouillon de cultures (cours d'anglais).
Passionnée de jardinage.

Jean-Jacques DUPRE
Né en 1942 à Clérac au village de Souillac. Marié, 1 enfant, 1 petit enfant. Vétérinaire, une carrière au ministère des affaires étrangères, ministère de l'agriculture et au ministère des finances. Revenu définitivement à Clérac en 2004.

Claude BEAUVARLET
Né le 15 juin 1947 à Pointe à Pitre (Guadeloupe), marié à Clérac en 1970. 3 enfants. Sous officier de l'armée de l'air pendant 18 ans comme navigant sur Transall puis 20 ans comme technicien supérieur à météofrance et maintenant retraité.

Une mairie : à quoi ça sert?

Les compétences des communes sont identiques quelle que soit leur taille. Elles ont une vocation générale instituée par la loi du 5 avril 1884 : « le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune ». Si la commune est l'échelon qui a été le moins concerné par la décentralisation, ses missions ont néanmoins été élargies.

On peut ainsi distinguer :

Les compétences traditionnelles, en partie liées à la fonction de représentant de l'État dans la commune du maire, dont :

- les fonctions d'état civil : enregistrement des mariages, naissances et décès… ;
- les fonctions électorales : organisation des élections, révision des listes électorales… ;
- l'action sociale : gestion des garderies, crèches, foyers de personnes âgées ;
- l'enseignement : depuis la loi Ferry de 1881, l'école primaire est communale. La commune gère la construction, l'entretien et l'équipement des établissements ;
- l'entretien de la voirie communale ;

l'aménagement : logement social, zones d'activités, assainissement, protection des sites… ;

- la protection de l'ordre public grâce aux pouvoirs de police du maire.

Les compétences décentralisées :

- **l'urbanisme** : **c'est pour l'essentiel une compétence des communes**. Celles-ci élaborent et approuvent les plans locaux d'urbanisme (qui ont remplacé en 2000 les plans d'occupation des sols), ce qui permet au maire de délivrer des permis de construire au nom de la commune, et non plus au nom de l'État. Les communes ou leurs groupements compétents ont l'initiative de l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (appelé schéma directeur avant la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU) présentant le projet d'aménagement et de développement durable retenu et fixant les objectifs des politiques d'urbanisme dans certains domaines (habitat, développement économique, déplacement des personnes et des marchandises..) ;
- **l'enseignement** : la commune a la charge des écoles publiques. Elle en est propriétaire et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ou bien une ou plusieurs communes, peuvent également créer, selon la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, à titre expérimental, des établissements publics d'enseignement primaire pour cinq ans maximum et avec l'accord de l'autorité académique. La commune intervient, par ailleurs, dans la définition de la carte scolaire ;
- **l'action économique** : depuis la loi du 27 février 2002 portant sur la démocratie de proximité, les communes et leurs groupements, tout comme les départements, peuvent participer au financement des aides directes aux entreprises, dans le cadre d'une convention passée avec la région et leur attribuer des aides indirectes (ex : garantie d'emprunt). La loi du 13 août 2004 leur permet désormais, en plus de la participation au financement des aides économiques aux entreprises, de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides avec l'accord de la région qui coordonne sur son territoire les actions concernant le développement économique. Par ailleurs, les communes et les EPCI peuvent dorénavant instituer un office de tourisme ;
- **le logement** : les communes au sein d'un EPCI participent à la définition d'un programme local de l'habitat qui fixe, pour six ans au moins, les objectifs et les principes d'une politique destinée à répondre aux besoins en logements et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale à l'intérieur d'une commune mais aussi entre les communes de l'EPCI. Depuis la loi du 13 août 2004, la commune a aussi des compétences en matière de logements sociaux et étudiants ;
- **la santé** : depuis la loi du 13 août 2004, les communes, qui en font la demande dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la loi, peuvent exercer la responsabilité de la politique de résorption de l'insalubrité dans l'habitat, à titre expérimental pour quatre ans. Elles peuvent également, tout comme les autres collectivités territoriales, dans le cadre d'une convention conclue avec l'État, exercer des activités en matière de vaccination, de

Une mairie : à quoi ça sert?

lutte contre la tuberculose, la lèpre, le sida et les infections sexuellement transmissibles ;

- **l'action sociale** : la commune a une action complémentaire de celle du département avec les centres communaux d'action sociale (CCAS), qui notamment analysent les besoins sociaux de la population et interviennent dans les demandes d'aides sociales (aide médicale…). De plus, depuis la loi du 13 août 2004, le président du conseil général peut, par une convention, confier tout ou partie de la gestion du fonds d'aide aux jeunes, pour lequel le département est compétent, à une ou plusieurs communes ou EPCI ;
- **la culture** : la commune joue un rôle important à travers les bibliothèques de prêts, les musées, les conservatoires municipaux. Avec la loi du 13 août 2004, les communes ou leurs groupements sont chargés de l'organisation et du financement de l'enseignement artistique initial (musique, danse, art dramatique), les établissements qui en ont la responsabilité étant intégrés dans un schéma départemental. Les communes ou leurs groupements peuvent aussi, s'ils en font la demande et comme pour toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités, se voir transférer la propriété de monuments classés ou inscrits, et des objets qu'ils renferment, appartenant à l'État ou au Centre des monuments nationaux et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État.

Qu'est-ce qu'une municipalité ?

La municipalité désigne, de manière courante, **les organes d'une commune** c'est-à-dire :

- **le conseil municipal** : il s'agit de l'instance délibérative élue au suffrage universel direct, chargée par ses délibérations des affaires de la commune ;
- **l'exécutif** : formé du maire et des adjoints. Le maire, élu par les conseillers municipaux lors de la première séance du nouveau conseil municipal, est seul chargé de l'administration. Mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints. Ces délégations, précises et limitées dans leur objet, peuvent être résiliées à tout moment.
  Parfois, l'expression "municipalité" est employée dans un sens plus restreint, pour ne désigner que l'exécutif communal.

Activités de la Municipalité

VOIRIE : les travaux réalisés :

❖ Restructuration de deux chemins ruraux : le CR 46 « Angenin » et le CR 47 « Teurlay des Landes »

❖ Gravillonnage de « Genêt » à « la Croix de Gadebourg », des voies communales n°2 et n°8 au pont du Gua,

❖ Gravillonnage d'une partie du Chemin rural de « Landry » pour stocker les conteneurs

❖ à l'issue de l'enfouissement des réseaux, l'élargissement du chemin rural de « Charraud » au « Bois de Teurlay »

URBANISME / BATIMENT

Tout à l'égout

Les travaux de construction de la station d'épuration sont terminés, la réception de chantier s'est effectuée le 25 avril 2008.

Raccordements au tout à l'égout

A ce jour, la station d'épuration est en service. Les personnes desservies peuvent se raccorder (le plus tôt sera le mieux pour le fonctionnement de la station d'épuration), à l'exception d'une partie du lieu-dit LES SABLES.

Il est impératif que les personnes habitant ce quartier se renseignent à la Mairie avant de réaliser leurs travaux de raccordement.

Concernant le raccordement des bâtiments communaux, les travaux ont été confiés par moitié aux Entreprises Braud et Bureau.

Lotissement communal – étang communal

La mise en place de clôtures en pourtour de ce lotissement a été réalisée par l'Entreprise MESAGLIO .

Comme prévu, la Communauté de Communes de Haute Saintonge a fait construire un abri servant de halte hippique en bordure de l'étang.

Les travaux de finition de la promenade de La Lune sont en cours de réalisation, à savoir suppression d'une partie des peupliers, travaux d'éclairage, travaux de finition des allées et de remise en état du terrain.

Boulangerie

Le grillage a été posé sur la murette par les employés communaux.

Activités de la Municipalité

URBANISME / BATIMENT : suite

Ancienne boulangerie Renaud

Suite à l'appel d'offres, les travaux de réfection de la couverture ont été confiés à l'Entreprise BUREAU.

Maison de bourg

Les travaux se terminent et nous allons décider prochainement de la vente ou de la location de cette maison.

Signalisation

La signalisation des villages, des entreprises et commerces, ainsi que les services et locaux administratifs a été mise en place par les employés communaux.

Groupe scolaire

Un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux suivants pendant les vacances scolaires 2008 :

-remise en état du préau et des toilettes

-peinture des façades

Musée - Eglise

Un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les dernières parties de couverture, à savoir les ailes droite et gauche du musée, ainsi que la salle de catéchisme et la sacristie

La société Foudretech a réalisé les travaux de mise en conformité du parafoudre.

Aménagement du bourg

Les travaux de réfection de la rue de Lesné ont commencé. Ces travaux ont été scindés en 2 parties afin de limiter au maximum la gêne des riverains, à savoir :

-première partie, de la route des châteaux à l'impasse des primevères

-deuxième partie, de l'impasse des primevères à la route des vignes

Afin de réaliser une remise en état complète de ce quartier, il sera procédé en suivant à la réfection de l'impasse des primevères

Activités de la Municipalité

Centre Communal d'Action Sociale propose ses services

Comme les années passées, le C.C.A.S. se chargera de l'organisation du repas des anciens et de son animation.
Responsable de l'action sociale en général, il peut vous orienter vers diverses structures susceptibles de vous apporter un soutien.
Si vous connaissez actuellement d'importantes difficultés suite aux aléas de la vie (perte d'emploi, maladie, invalidité, séparation, décès….) il existe différents organismes qui peuvent vous aider, ponctuellement ou dans la durée. Vous pouvez vous adresser :

Pour l'alimentation :

* Banque Alimentaire - mairie de MONTLIEU ;
* Restaurant du cœur - mairie de CLERAC.

Pour l'habillement, le linge et la puériculture :

* « Vivre le quotidien » sous la mairie de MONTGUYON le mercredi et le samedi -10h/12h.

Pour les transports (accompagnement, consultations, rendez-vous médicaux ou administratifs, recherche d'emploi, entretien d'embauche…).

* « Itinéraire 17 » - 5 rue de Tivoli – 17130 MONTENDRE.
  Tél : 05 46 86 56 55.

Pour une aide à domicile (auprès de la famille, de la personne âgée, malade, handicapée…)

* ADMR Saintonge-Sud : Mairie de MONTGUYON – 1er étage
  Tél. 05 46 04 45 97.

Pour une aide d'urgence vous pouvez contacter le CCAS. Manifestez-vous auprès de Marie-Bernadette MARTINEZ : 05 46 04 20 77 ou Marie-José BELLOT : 05 46 04 20 95. Le secours catholique : Monique PAILLE 05 46 04 13 41 ou Marie Madeleine WACHE 05 46 04 13 03.

Office de Tourisme du canton de Montguyon

L'assemblée générale de l'Office de Tourisme Cantonal a eu lieu le 7 mai 2008. Voici la composition du nouveau bureau pour cette année :
Président – Michel Vallaeys
Vice-Président – Jean-Pierre Gouzilh
Trésorière – Léonie Fourmeaux
Secrétaire – Marie-Odette Roulon
Membres – Didier Gouionnet, François Jonges, Bernard Bordelais, Jean-Marc Paillé, Catherine Vigneau. Sont également membres du Conseil d'Administration les Maires des communes du canton ou leur représentant.

C'est avec plaisir qu'il vous accueille du mardi au vendredi de 9h30 à 12h15 et de 14h00 à 16h30 et le samedi de 9h30 à 12h15. Vous trouverez à l'Office de Tourisme toutes les informations sur les manifestations du canton ainsi que sur les différentes activités proposées dans notre belle région. Il dispose de brochures sur le canton, la Communauté des Communes de Haute Saintonge et même sur les départements limitrophes.
En période estivale, il vous propose une visite guidée du château de Montguyon tous les mercredi après-midi. En dehors de cette période la visite est également possible ; il faut prendre rendez-vous à l'Office de Tourisme ou avec l'ASPM (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Montguyonnais).
Vous êtes les ambassadeurs de notre canton alors n'hésitez pas à dire à votre famille ou vos amis de passage ou en vacances chez vous, de venir leur rendre visite!
Un Point Informations est également situé à la médiathèque de St Aigulin.
Office de Tourisme Cantonal – Place Nord de la Mairie 17270 MONTGUYON
Tél : 05 46 04 28 70 – Mail : tourisme.montguyon@wanadoo.fr.

Animaux errants

Monsieur le Maire vous rappelle son arrêté municipal 2006-1 du 11 janvier 2006 concernant la divagation des chiens sur le territoire de la Commune de CLERAC. Certains administrés semblent l'avoir ignoré et ne le respectent pas.

Une dernière fois, le Maire demande aux propriétaires concernés de bien vouloir assumer leurs responsabilités .

———————————————————————————————————————-

ARRETE MUNICIPAL N° 2006 - 1 Interdisant la divagation des chiens

Le Maire de la Commune de Clérac :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2212-2,

Vu l'article L. 211-22 du Code Rural,

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique et notamment celle des chiens,

ARRETE

Article 1er : Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 : Tout chien errant trouvé sur la voie publique pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Clérac, le 11 janvier 2006 . Le Maire, Guy PASQUET

Ordures ménagères - tri sélectif

Cette compétence est assurée par la Communauté des Communes de Haute Saintonge (CDCHS). La somme consacrée à ce service a été de 3 669 000 € en 2007, financement pour 2/3 sur le budget global de la CCDHS, et pour 1/3 par la Taxe Ordures Ménagères TOM. (sur votre feuille impôts fonciers).

L' évolution des dépenses 2007 / 2006 a été de + 5,76%, alors que celle 2006/2005 atteignait +9,69%. (pour rappel en 2002 le budget total se chiffrait à 2 295 000 €)

L'année 2007 marque une pause de l'augmentation importante des coûts de ce service durant les dernières années. Ce résultat est dû à des mesures adaptées et efficaces prises par la Commission « Ordures Ménagères » de la CDCHS.

Pour les NON RECYCLABLES:

Rationalisation des tournées de collecte.

Containérisation de ces déchets pour les accès dangereux et privés

Containérisation pour habitat dense lorsque les conditions le permettent, etc.

Pour les RECYCLABLES : (hors verre collecté en apport volontaire seulement dans les colonnes vertes)

Apport volontaire dans colonnes jaunes ou bleues à votre disposition à Gadebourg, Fradon, Place de la Mairie, Terrain Pétanque, Déchetterie

Ramassage porte à porte , dont Clérac bénéficie depuis 2005 , uniquement sur la tournée Centre bourg du mercredi. Les poches transparentes déposées près des containers OM sont considérées en ramassage porte à porte.

Ces 2 possibilités ont permis d'augmenter le tonnage collecté de 14,9 % en 2007.

(1553 t en 2006 – 1781 t en 2007)

Bon résultat, mais nous devons faire mieux. Le tri sélectif est l'élément essentiel pour réduire les coûts d'élimination de nos déchets ménagers. C'est aussi écologiquement indispensable pour réduire l'incinération ou l'enfouissement.

Chaque administré doit en avoir conscience et accomplir au mieux cet acte civique qu' est le **tri sélectif**.

Nous mettrons prochainement à votre disposition (sur certains sites et à coté du conteneur « ordures ménagères » existant), un conteneur avec couvercle de couleur afin d' accepter les sacs transparents actuellement déposés en vrac. **La Municipalité compte sur l' adhésion de tous à cet effort. Merci d'avance.**

Budget 2008

Fonctionnement : 2 345 807.60 €

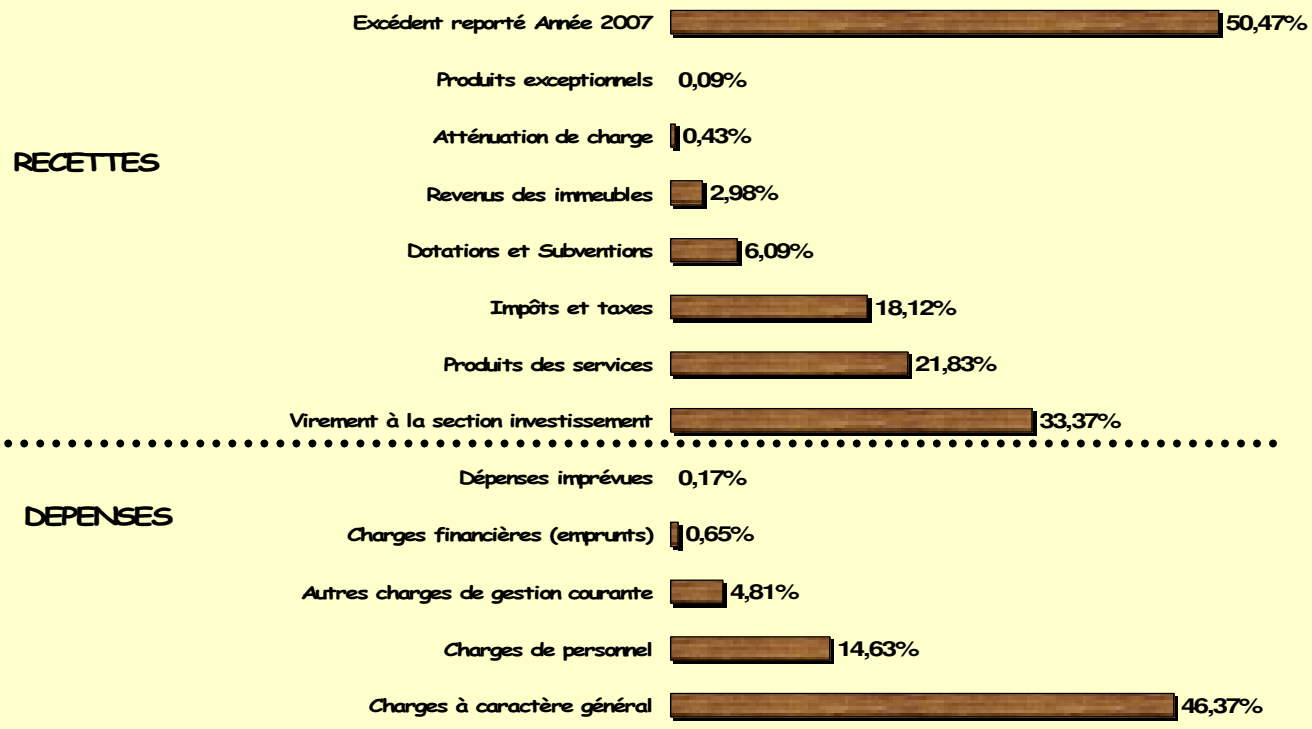

Investissement : 2 652 511.91 €

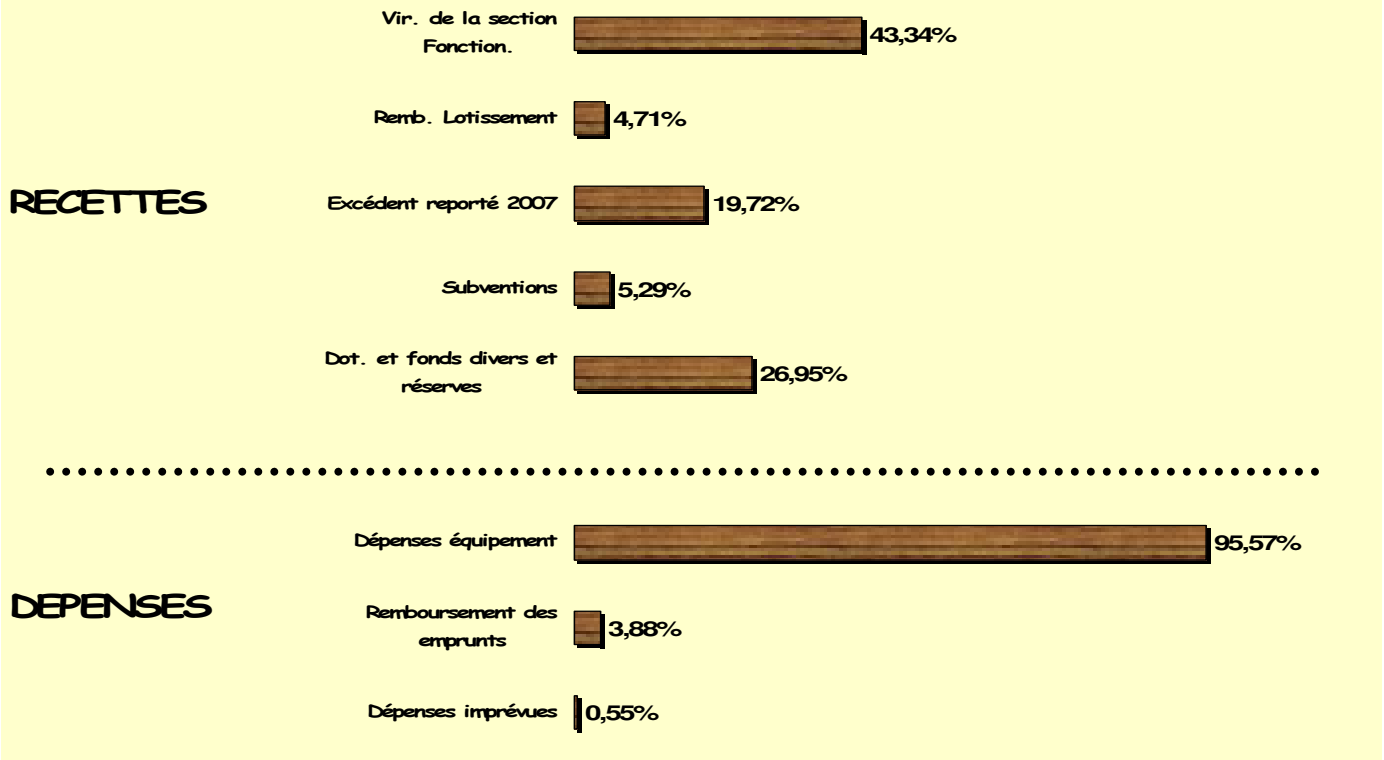

Budget 2008

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Désignation	**Montant**	**Désignation**	**Montant**
Charges à caractère général	1 087 687,28	Produits de service (dont contribution SOTRIVAL)	512 000,00
Charges de personnel	343 100,00	Impôts et taxes	425 000,00
Autres charges de gestion courante	112 869,32	Dotations	142 824,00
Charges financières	15 360,00	Autres produits	70 000,00
Dépenses imprévues	4 000,00	Atténuation de charges	10 000,00
Virement à la section investissement	782 791,00	Produits exceptionnels	2 100,00
		Excédent reporté de l'année 2007	1 183 883,60
TOTAL	**2 345 807,60**	**TOTAL**	**2 345 807,60**

Les projets d'investissement 2008

Parmi les projets principaux d'investissements pour 2008, on peut citer :	
Place de la Mairie	435 000,00
Construction maison bourg	218 000,00
Aménagement de la rue de Lesné	150 000,00
Rue des Ecoles	150 000,00
Groupe scolaire	100 000,00
Voirie	99 350,00
Effacement réseaux	71 600,00
Toiture logement 6 et 7	60 000,00
Traversée du bourg	50 000,00
Toiture Musée	35 000,00
Aménagement d'un étang	30 000,00
Développement multimédia Musée	29 400,00

DETAIL DES PRODUITS FISCAUX

TAXES	TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2007				ANNEE 2008
	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	**Commune**	Résultat en Euros	**Commune**
HABITATION	14,48%	11,85%	6,78%	45 338,00	**6,92%**
FONCIERE (Bâti)	18,60%	23,84%	8,94%	77 590,00	**9,12%**
FONCIERE (Non Bâti)	44,43%	49,04%	35,92%	13 398,00	**36,64%**
PROFESSIONNELLE	15,80%	-	5,11%	226 833,00	**5,26%**
			TOTAL	363 159,00	

Informations diverses

Avis d'enquête publique

En application de l'arrêté préfectoral n° 08-1490 du 29 avril 2008, une enquête publique sera ouverte dans la commune de CLERAC sur la demande d'autorisation d'exploiter, présentée par la société SOTRIVAL, pour les installations suivantes situées à Bois Rousseau sur la commune de CLERAC :

- un centre de stockage de déchets ultimes non dangereux
- un centre de tri
- une plate-forme de compostage de déchets organiques
- une déchetterie
- une unité de préparation du biogaz

L'affichage sera également effectué dans les mairies de Bédenac, Montlieu-la-Garde, Origgnolles et Saint-Martin-d'Ary, communes touchées par le rayon d'affichage de 2km autour des installations concernées.

La durée de l'enquête sera d'un mois.
Date d'ouverture de l'enquête : lundi 9 juin 2008
Date de clôture de l'enquête : jeudi 10 juillet 2008

A cet effet, Monsieur Francis GERVOIS a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers en tant que commissaire enquêteur, par ordonnance n° E08000 100/86 u 23 avril 2008. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à la Mairie de Clérac, aux heures habituelles d'ouverture. Les observations du public pourront également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie - Le Bourg - 17270 CLERAC

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie aux dates suivantes :

- Lundi 9 juin de 9 heures à 12 heures
- Mardi 17 juin de 14 heures à 17 heures
- Vendredi 27 juin de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 3 juillet de 14 heures à 17 heures
- Jeudi 10 juillet de 14 heures à 17 heures

Le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Informations diverses

Aménagement foncier

En application de l'article L.121.3 du Code Rural et en vue de constituer la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Clérac, le Maire invite les propriétaires fonciers non bâtis de la commune, à déposer leur candidature à la mairie **jusqu'au 19 juin** inclus.

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire le 20 juin à 19 heures 30 pour procéder à l'élection des cinq représentants des propriétaires (dont 3 titulaires et 2 suppléants) devant siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Cette élection aura lieu suivant la réglementation en vigueur.

Les candidats devront être de nationalité française ou assimilée, jouir de leurs droits civils, avoir atteint l'âge de la majorité et sous réserve des conventions internationales, être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne, les premiers élus seront désignés comme titulaires et les deux suivants en qualité de suppléants.

Débroussaillement : une obligation

L'arrêté préfectoral n° 07-2486 du 5 juillet 2007, pris en application des articles L. 321-1 et suivants du code forestier, réglemente le débroussaillement dans le département de la Charente-Maritime.

Les personnes concernées qui ne respectent pas cet arrêté s'exposent à:

- une mise en demeure de débroussailler,
- l'exécution d'office des travaux par le maire de la commune ou le préfet aux frais du propriétaire,
- une contravention **pouvant atteindre 1 500 €**,
- en cas d'incendie l'indemnisation des préjudices éventuellement subis par des tiers.

Qui doit débroussailler et dans quel périmètre ?

- Pour les terrains situés en zone urbaine :

Les propriétaires doivent débroussailler la totalité de la surface de leurs parcelles, bâties ou non.

- Pour les terrains situés en zone non urbaine :

Les propriétaires de constructions et installations de toute nature doivent débroussailler dans un rayon de 50 m et sur une largeur de 10 m de part et d'autre des voies privées qui y conduisent, y compris sur les fonds voisins avec l'accord des propriétaires concernés.

Accueil personnes âgées

Madame Annie PRÉZAT, 4 Chemin de la Giraude
Madame Sylvie BODIN, « Matrat »
Madame Francine MARTIN, 1 Place du Souvenir
Madame Sylvie VIAS, 11 rue de Lesné.

Informations diverses

Un nouveau commerce dans la commune

Bienvenue dans ***LA BOUTIQUE DU PORTUGAL***.

C'est dans le Bourg de CLERAC, rue de la Faïencerie (prémonitoire peut être !!!), que sont vendues des poteries en terre cuite en provenance du Portugal.

Passionnée par la décoration et le commerce, Mme DOSANTOS Laurence a eu l'envie de nous faire découvrir ces pièces traditionnelles, entièrement fabriquées et décorées à la main. Grâce à la plasticité de la composition de ces poteries, la boutique permet d'offrir un large éventail de formes et de tailles. Ces créations voyagent à travers les styles contemporains, classiques et rustiques.

Afin de nous faire profiter d'un plus grand choix, Mme DOSANTOS se rend 2 fois par an au nord du Portugal pour mieux sélectionner avec soin ces poteries qui sont le résultat d'un travail constant de recherche de qualité et d'effets de couleurs. Son regard sur les tendances du moment et sa capacité d'écoute du client entretiennent sa créativité et sa volonté de proposer de nouvelles nuances et de nouvelles teintes.

Créer du bonheur intérieur en offrant des collections contemporaines de linge, gaies, changeantes et conçues pour la vie d'aujourd'hui.

Être source d'inspiration, pour permettre à chaque femme de créer à volonté de nouvelles ambiances harmonieuses et stimulantes pour elle et les siens.

Telle est la philosophie de Laurence que nous vous avons fait découvrir.

Bibliothèque

La bibliothèque et ses bénévoles vous informent

BIBLIOTHEQUE DE CLERAC
Bibliotheque.clerac@orange.fr
Tél : 05 46 70 07 78
Ouvertures : Mardi et Jeudi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h30 à 12h30

Chers lecteurs
Quelques nouvelles de la **Bibliothèque-Médiathèque** puisque maintenant vous disposez d'un **accès Internet illimité** et de deux ordinateurs avec imprimante et scanner. Il vous sera demandé une participation financière pour les impressions.
Les 13 et 15 mai dernier, nous avons eu le plaisir de recevoir une grande lectrice de la bibliothèque qui s'est découverte sous un nouveau jour :Auteur de Poésies

50 titres pour rire et pleurer en poésie
Michèle Coindeau
Lusseau
17270 Clérac

Son ouvrage est disponible à la bibliothèque et nous réorganiserons une séance de dédicace à l'automne prochain.

Nous avons fait de nouvelles acquisitions dont le détail complet vous a été transmis dans le petit journal de la bibliothèque que vous avez pu trouver chez les commerçants.
Voici quelques titres :

- Un Matin sur la terre — Christian Signol
- Le Rapport Brodeck — Philippe Claudel
- La Consolante — Anna Gavalda
- Toutes ces choses que l'on ne sait pas dites — Marc Levy
- Je reviens te chercher — Guillaume Musso
- Dans les bois — Harlan Cohen

En autres et de nombreuses BD, romans jeunes et albums + une grande nouveauté : **Les livres audio**

Le 23 novembre 2008, les bibliothèques Sud Saintonge, ayant organisé le salon du livre régional à Montlieu la Garde en novembre 2006, proposent une matinée théâtrale tout public qui se déroulera à la salle des fêtes de Clérac : **Look le loup,** spectacle musical et théâtral de la compagnie Odyssée Théâtre de La Rochelle. Il sera précédé d'une exposition sur le thème du loup.
Retenez bien cette date, mais comptez sur nous pour vous la rappeler.

L'équipe de la bibliothèque remercie ses lecteurs, de plus en plus nombreux à nous faire confiance, ce qui nous permet d'obtenir des services et subventions plus conséquents auprès de la mairie.

A bientôt de vous recevoir à la bibliothèque
Les bénévoles

Écho de l'école

Les événements désormais traditionnels pour l'école de Clérac se sont égrenés au fil de l'hiver.

Le scintillant Marché de Noël a permis aux Petits et aux Grands d'illuminer la fin de l'année 2007 par des chants et des danses.
C'est en confectionnant des masques et un dragon géant que les élèves ont célébré la Chine. Le cortège d'écoliers a propagé des couleurs et des bruits à travers tout le village.
Pour le plus grand plaisir de ces mêmes élèves les vacances de printemps ont débuté par la distribution de chocolats offerts par l'Association des Parents d'élèves.
Enfin c'est sur une note de modernité que s'est achevée cette longue période d'obscurité hivernale : toutes les classes de l'école ont été équipées en ordinateurs. Prenons le pari que cette inscription de notre école rurale dans son époque numérique lui laisse présager des années à venir sereines et certaines …
Que tous ceux qui oeuvrent pour faire vivre ainsi notre Ecole en soient remerciés, en notre nom et au nom de ses élèves.
Les enseignants de l'école primaire de Clérac

Travail collectif de la classe du cycle 2 : résumé d'une histoire entendue

Titre : **Le prince tigre** Auteur : **Chen Jiang Hong**
Editeur : **L'école des loisirs**

Une tigresse avait des bébés. Un jour les hommes les ont tués. Alors elle était en colère et elle a décidé d'attaquer les villages. Une fois la tigresse rencontre le fils du roi et de la reine et l'emmène dans son territoire. Parce que quand la tigresse le prend dans sa gueule c'est comme si c'était ses bébés. Plus tard Wen grandit et part de la forêt et il a eu un enfant. Puis il l'amène à la tigresse pour qu'elle lui apprenne à être comme un bébé tigre.

Célébration du Carnaval
pour l'année scolaire 2007-2008
Dictée à l'adulte, travail de la classe enfantine

Samedi 2 février, c'était le carnaval

Monsieur Carnaval:
« Les CE1 et les autres classes ont fabriqué des boîtes, avec de la peinture noire, ils ont fait des dessins chinois (Alexis). Après ils les ont accrochées avec des cordes. Nous, nous avons fait la tête du dragon ».
Habillage:
« On s'est préparé (océane). On a mis nos déguisements de chevalier avec nos couronnes et nos boucliers (Ugo), nos masques (Océane).
Toutes les filles étaient déguisées en princesse. (Margaux) »
Défilé:
« Ensuite, on a été dehors, dans la cour. Puis on s'est promené dans les rues de Clérac (Léo P) et on a jeté des confettis (Margaux) ».
Bûcher
« On a mis le feu au dragon et il a brûlé (Théo). C'est le cantonnier Denis qui a allumé le feu (Alexis) ».
Goûter:
« Ensuite, nous sommes revenus sous le préau. Les mamans nous ont pris en photo. On a joué (Léo P). On

a mangé des crêpes, des gâteaux, des bonbons et des merveilles (Léo D) ».

Compte-rendu des activités du cycle 3

Puisque le carnaval correspondait avec le nouvel an chinois, nous avons créé des masques inspirés du théâtre de ce pays et de sa langue.
Pour cela, nous avons regardé différents masques et étudié comment fonctionnait le mandarin.
Là-bas, il n'y a pas d'alphabet mais des idéogrammes. Chaque dessin représente une idée, un mot ou un son. Ainsi dessiner des vagues veut dire le mot « eau », par exemple.
Grâce à tout cela nous avons fait des masques très originaux comme vous pouvez voir :

Le pineau des Charentes

La légende :
Le pineau des Charentes serait le fruit d'un heureux hasard. En 1589, alors qu'Henri IV accédait au trône de France, un vigneron charentais versa, par mégarde, au cours des vendanges, du moût de raisin dans une barrique contenant encore un peu de cognac. Il remisa le fût. Quelques années plus tard, lors d'une récolte abondante, la barrique lui devînt nécessaire. Il eut alors la surprise d'y découvrir un merveilleux breuvage limpide, ensoleillé : Le Pineau des Charentes était né !

Le vignoble :
Il s'étend, principalement, sur les départements de la Charente et de la Charente Maritime, sur la même aire géographique délimitant également l'appellation Cognac.

Vin de liqueur :
Le décret du 12 Octobre 1945 fixe les conditions de l'appellation : Pineau des Charentes.
Issu du mélange de môuts de raisin et d'eau de vie de cognac jeune (titrant environ 70°), provenant de la même exploitation, il est élaboré par le viticulteur. Il titre de 16 à 22°.
La production n'excède pas 25 hectolitres à l'hectare.
Le pineau acquiert un parfait équilibre en vieillissant dans des fûts de chêne.
Après 5 ans de vieillissement il deviendra « vieux pineau », après 10 ans « très vieux pineau »
Pour être commercialisé, il devra être agréé par une commission de dégustation contrôlée par l' INAO (Institut National des Appellations Contrôlées).

Pineau rouge, Pineau blanc :
Au pineau blanc, les cépages ugni blanc, colombard, folle blanche, sémillon, sauvignon et montils, donnent des arômes floraux de tilleul et d'acacia.
Au pineau rosé ou rouge, les cépages cabernet, merlot, et malbec offrent des notes de fruits rouges.

Le Pineau des Charentes en France et à l'étranger :
C'est le premier vin de liqueur commercialisé en France ; il est également apprécié en Belgique et au Canada. En 2007 il s'est vendu environ 120000 hl

Déguster le Pineau des Charentes :
De l'apéritif au dessert, le pineau se déguste frais (entre 8°et 10°), dans un verre tulipe (de préférence) qui mettra en valeur sa robe et son bouquet.
En gastronomie, le pineau se mariera avec les mets les plus fins.
Le pineau blanc accompagnera, avec délicatesse, un foie gras et des fromages persillés : Roquefort, Bleu d'Auvergne.
Le pineau rosé (ou rouge) relèvera le goût d'un melon, d'une coupe de fruits ou d'un sorbet. Il exprimera tous ses arômes avec un dessert au chocolat : Bon appétit !
Qu'ils soient blanc, rouge ou rosé les pineaux se prêtent à tous les mariages en cocktails.

La Vie des Associations

JOSY DANSE nous fait toujours danser !!!!

L'association a maintenant 4 ans. Avec plus de cent vingt adhérents, c'est toujours dans la bonne humeur qu'elle nous fait danser le tango, cha cha cha, valse, rock, samba, salsa, rumba, paso etc…..
Depuis septembre, de nouveaux cours sont donnés à COUTRAS, le lundi soir, à l'atelier culturel.
Le mardi soir les cours sont animés dans la salle des fêtes de Clérac et le mercredi au foyer de Saint –Aigulin .

Des animations sont régulièrement organisées :

Tous les ans nous organisons une soirée dansante, début décembre, au profit du *TELETHON*, à laquelle vous êtes toutes et tous invités. Danseurs ou non, vous êtes les bienvenus à Clérac ce vendredi soir-là.
Courant février, sur le thème *carnaval*, une soirée vous est proposée.
Tous les deux mois environ, il vous est possible de venir nous trouver le moment d'une soirée, pour faire quelques pas de danse, à Clérac ou St-Aigulin .
Et pour clôturer la saison, pour la deuxième année consécutive, nous réunissons fin juin, danseurs et amis. Au travers d'un repas dansant avec un gala comme bouquet final, tout le monde peut s'amuser.
L'association remercie la municipalité de Clérac.
JOSY DANSE vous souhaite d'agréables vacances et vous donne rendez-vous en septembre sur la piste de danse pour une nouvelle saison.

L'association des Parents d'élèves

Le bureau est composé de :
Agnès GERON, présidente
Sylvie VIAS, trésorière
Alain TEXIER, secrétaire

Au cours de cette année scolaire l'association a réalisé différentes manifestations en collaboration avec l'équipe enseignante et les enfants.
En début d'année, des calendriers scolaires avec des photos des enfants ont été confectionnés.
Le marché de Noël, précédé d'un cortège aux lampions et d'un spectacle des enfants fut un réel succès. Chacun put y admirer et acquérir les réalisations des enfants et des bénévoles. Cette année, le père Noël, tout occupé à ses préparatifs, n'a pu être présent. Cependant, il avait pris soin de faire parvenir un livre qui fut distribué à chaque enfant de l'école.

L'association a également contribué au goûter offert aux enfants à l'issue de leur défilé de carnaval.
Enfin, la dernière manifestation de cette année scolaire sera la kermesse avec son repas champêtre ouvert à tous, le dimanche 22 juin 2008.
Les bénévoles de l'association remercient tous ceux qui par leur aide (confection de gâteaux, crêpes…) contribuent à la réussite de ces manifestations.

La Vie des Associations

COMITE DES FETES : LE COMPTE RENDU D'UNE ANNEE DE FETE

Équipe du comité des Fêtes

Président Michel QUOD, Vice Président Jacky CHARLES, Jean Yves DUNIAUD, Trésorier Dominique MAUREL , Trésorier Adjoint Dany THIBAUD, Secrétaire Isabelle DUNIAUD , Secrétaire Adjoint Nicole DURAND .
Membres du Bureau:
Line BOUTIN, Claudine BONNIN , Anne Marie BARRE , Isabelle ARNAUDY , Jean Philippe BERNARD , Ludovic GIRARD , Domingo MARTINEZ , Pierre PENAUD , Mario PERONNE , Lilian THIBAUD, Mathieu THIBAUD , Thomas DUNIAUD .

Le comité des fêtes a organisé sa première manifestation avec l'association du football le 8 Mars, pour la soirée Choucroute. Grande soirée bavaroise, avec plus de 250 convives. L'orchestre JULUIS ZIP et ses montagnards ont su donner très vite les rythmes des Ein Prosit !!!, pour une superbe ambiance. La choucroute préparée par le traiteur Mr Couraud, de Baignes, et son équipe nous a régalés une fois de plus.
Bref, une superbe soirée, c'est au petit matin que nous nous sommes quittés. Merci à vous tous, merci à l'équipe du foot, et merci à l'équipe du comité et bien sûr à notre presse locale. A renouveler sans doute avec un autre thème, à suivre...

Bientôt la journée plein air **le 28 Juin** . Cette année c'est la fête avec les Jeux de plein air, pour se défouler, jouer et surtout rire et s'amuser avec le groupe d'animation **Mariachis**. Pendant cette journée, de nombreuses activités pour tous : randonnée, vélo, jeu de quilles à l'ancienne, concours de pétanque, lâcher de truites au plan d'eau, sans oublier la buvette pour l'après midi, pendant que les jambons sur la broche, sous l'oeil attentif de Charlot et Patrice, commenceront à avoir chaud. Bien sûr l'apéritif avec la sangria, les moules et tapas sera suivi du repas en plein air animé par le Podium W System.
Dès à présent n'oubliez pas **de réserver votre Samedi** pour faire la fête tous ensemble.

Journée pique nique le Dimanche **6 juillet** , au village de « Serveau ». Venez nombreux avec le casse croûte afin de se retrouver dans un hameau sympa .

La Fête Foraine 5, 6, 7 Septembre et les attractions durant ces 3 jours : marché nocturne le vendredi avec des surprises pour animer la gastronomie locale ; le samedi 6 Septembre après midi grand prix cycliste, concours de pêche à l'étang, feu d'artifice suivi d'une soirée musicale ; vide grenier le dimanche 7, avec restauration sur place. Pendant ces trois jours manèges et animations .

Une soirée Théâtre est en préparation, nous vous informerons dans les mois à venir.

Le comité des fêtes vous invite à vous retrouver nombreux pour partager ensemble, des moments conviviaux et participer ainsi à la vie de notre village. **A bientôt**.

La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)

Assemblée Générale du 26 avril 2008

Le Président Daniel CHARGE ouvre la séance, remercie l'assemblée qui compte 50 chasseurs et Monsieur le Maire et passe la parole au trésorier Philippe RAMBAUD. Ce dernier expose le bilan de la saison 2007-2008 où ressort un déficit de 1 022.27 € dû en grande partie aux frais de la maison des Nauves. Bilan satisfaisant.

1. Lâcher de gibiers pour la saison 2008-2009

- 9 cages seront mises en place avec des jeunes faisans
- 5 lâchers de faisans de tir et perdreaux seront faits tous les 15 jours à partir de l'ouverture, au total : 500.
- Lâcher de lièvres: une vingtaine environ

2. Election du tiers sortant

Sortant : RAMBAUD Ph., POINEAU Michel, et GIRARD Patrice qui ne se représente pas.

• 1° vote :

Sont réélus et élus pour 6 ans :

RAMBAUD Ph.
POINEAU M.
BROSSARD R.

• 2° vote :

Remplaçant de SICAUD Jean-Paul (décédé) : WACHE Jean-Marc, élu pour 4 ans

• 3° vote :

Remplaçant de PASQUET Laurent (démissionnaire) : SOUC Abel, élu pour 2 ans

3. Manifestations pour 2008—début 2009

- Samedi 28 juin 2008 : Pêche à la truite sur l'étang de Clérac, ouverture à 8 heures, avec buffet et casse-croûte.
- Samedi 6 septembre 2007 : Pêche à la truite sur l'étang de Clérac, ouverture à 8 heures, avec buffet et casse-croûte.
- Février 2009 : Banquet de chasse

Le nouveau bureau se compose de :

Président : Jean-Marc WACHE
Vice-Président : Daniel CHARGE
Trésorier : Philippe RAMBAUD
Trésorier Adjoint : Stéphane WACHE
Secrétaire : Robert BROSSARD
Secrétaire adjoint : Sébastien CASTILLO
Membre du conseil d'administration:
Abel SOUC
Michel POINEAU
Richard DELAGE

La Vie des Associations

Le club des Aînés de Clérac fête son 65ème anniversaire

Photo : Classe de Monsieur Dominique ROUSSEAU en 1998

Une constante succession de femmes et d'hommes de bonne volonté ont construit ce club durant 65 ans.

L'historique (que nous devons à l'actuel président, M. Furet) :

En 1942, l'abbé Yves-Etienne Chauvin instituait « Le colis pour les prisonniers ». Pour se procurer l'argent nécessaire à l'achat de certaines denrées, il organisait des fêtes et kermesses, animées par des chants et des tombolas, avec l'aide de jeunes paroissiens. A la sortie de l'une des répétitions, René Dumon était fait prisonnier par les Allemands et a dû passer une journée et une nuit en prison. Heureusement pour lui, Jacques Nau est intervenu pour l'en faire sortir.

Après leur retour de captivité, les soldats de la commune, qui étaient restés absents plusieurs années, se sont réunis pour remercier celles et ceux qui avaient contribué à ce geste de solidarité qu'ils n'étaient pas près d'oublier. Seul, l'un d'entre eux n'était pas présent pour des raisons politiques et religieuses.

Plus tard, en 1952, l'abbé Chauvin lança le «colis des anciens ». Ces colis étaient distribués à l'église à l'occasion de la fête traditionnelle de Saint-Antoine et de la Fête-Dieu. Le 17 janvier, jour de la Saint-Antoine, les enfants étaient conviés à venir partager leurs confiseries de Noël avec les aînés.

Ensuite, fut organisé un repas pour les personnes âgées de la commune. Afin de le financer, l'abbé mit en place un théâtre avec la troupe « Les Mésanges » et les Scouts de la paroisse qui donnaient deux représentations par an. En 1968, il y eut aussi une kermesse à Caillères à l'occasion de la Saint-jean.

Pendant l'été, l'abbé emmenait des jeunes en colonie de vacances à la pointe de la Coubre près des Mathes.

La Vie des Associations

Le club des Aînés de Clérac fête son 65ème anniversaire

En mars 1969, l'abbé Jean Guelin, successeur de l'abbé Chauvin, prend la relève. Il forme une association intitulée « Amicale de Haute-Saintonge » dont la présidence est assurée par Henriette Nau de Teurlay-du-Lary.

Cette association sera inscrite au journal officiel le 10 janvier 1972. Des voyages d'une journée sont organisés grâce aux subventions accordées par la MSA, la commune et l'AGS.· Le premier voyage eut lieu à Brantôme et il en fut ainsi jusqu'en 1978. Dany Pasquet de Gadebourg s'occupait des jeunes et venait chanter avec eux pour égayer les goûters des aînés, aidées par Béatrice Cheminade et Denise Manon.

Au mois de novembre 1978, suite à un différend, une nouvelle association se créa, prenant le nom de « Club de l'Amitié ». Marcel Etienne en fut le premier président et forma un bureau entièrement nouveau et sans aucun membre ayant appartenu à l'ancienne association, ce qui entraîna quelques rancoeurs. Bien des années plus tard, en 1996, l'association pourra récupérer une certaine somme d'argent déposée au Crédit Agricole ainsi que de la vaisselle qui avait été stockée au presbytère. Grâce à ses nouveaux adhérents (90 environ), l'association organisera dès 1978 des voyages d'une semaine : Période de rêve pour la plupart des participants qui n'avaient pas l'habitude de voyager.

Sous la direction de Mmes Albiac et Merle, du centre de formation en économie sociale et familiale de Saintes, divers travaux de broderie et tricot seront réalisés par les dames et vendus lors de la fête afin d'agrémenter la vie du club et ses repas.

Citons quelque exemples:

Pour le premier goûter, le 8 septembre 1978, le club offre des pâtisseries (prises chez Manos : 95 F) et des jeux (162,50 F). Des tables et des tréteaux démontables pour le rangement ainsi que des tabourets pour la salle de réunion sont commandés à Gabriel Nau qui se fait régler une facture de 1.876 F le 20 avril 1982.

Les réunions avaient lieu dans l'ancienne école des filles désaffectée avant la construction par la mairie d'une Maison des associations beaucoup plus fonctionnelle. Pendant ce temps, M. Etienne était devenu administrateur à la Fédération des Aînés ruraux. Il est à remercier pour sa volonté, son courage et son dévouement.

Au décès de M. Etienne en 1992, c'est Irène Argoulon qui prend la présidence. Comme au tout début du club, les repas annuels et les goûters se poursuivent ainsi que les sorties d'une journée. Pour raison de santé, elle donne sa démission en 1995 (elle décédera le 17 novembre 1996) et c'est Raymond Furet qui assure la relève. Des voyages sont organisés par l'intermédiaire de l'interclubs, mais les temps ont changé et les participants sont moins nombreux. En revanche, deux repas ont lieu chaque année et le menu des goûters du mercredi est bien amélioré avec pâtisseries, vin ou cidre, eau, café ou thé et des bonbons à volonté sur les tables.

Chaque mois, on fête les anniversaires avec une fleur offerte à tous ceux et à toutes celles qui sont nés dans le mois. A l'approche de Noël, le club fait un repas de fête en invitant le maire et son conseil municipal, les directeurs d'usines qui sponsorisent le goûter, sans oublier les employés communaux, le Crédit Agricole, la Poste et le curé de la paroisse Sainte-Thérèse. C'est l'occasion d'un menu plus fin et plus copieux avec bûche de Noël, mandarines, bonbons au chocolat et dragées, le tout arrosé d'une coupe de champagne pour terminer l'année en beauté dans l'espoir que l'année suivante, on fera encore mieux!

En 65 ans, c'est une longue chaîne humaine qui s'est créée. Elle a fait face avec courage, lucidité et imagination aux problèmes qu'elle a eu à affronter. Hommes et femmes qui ont participé à cette aventure méritent qu'on leur dise notre gratitude pour la trace de leur passage.

La Vie des Associations

Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais s'est tenue le 28 mars 2008 à la Salles des Associations à Clérac.

Bilan moral

Les difficultés apparues au cours de l'année ont entraîné des modifications au programme 2007 :

• modifications apportées aux aides, avec notamment la suppression des aides au boisement de landes. Face aux incertitudes rencontrées, certains travaux ont été mis en suspens.

• augmentation des coûts des produits pétroliers : en concertation avec la DDAF, le CRPF et l'entreprise, nous avons fait évoluer nos techniques de travaux afin de tendre vers une stabilisation des coûts.

Nous avons accepté le partenariat de l'INRA à Bordeaux Pierroton pour des essais de variétés de pins maritimes mieux adaptées à l'évolution des conditions climatiques. Sur un pilote de 3,3075 ha, l'INRA assurera une aide financière à la préparation du sol et la prise en charge des dépenses de fourniture et plantation. Nous comptons obtenir l'aide de la Fédération de Chasse pour la mise en place d'un système de protection contre les dégâts des gibiers.

Bilan financier

La situation financière est saine, tant pour la section Fonctionnement que pour la section Investissements, avec un budget prévisionnel 2008 équilibré.

Travaux réalisés en 2007

L'ensemble de ces travaux a représenté une dépense de 119 690 € alors que notre programme s'élevait à 295 162 €. La différence résulte pour l'essentiel du report du reboisement de la 4ème tranche.

Suivi financier des travaux de reboisement et d'entretien au 31/12/2007

Pour chacune des 4 tranches en cours, les dépenses engagées jusqu'à ce jour sont parfaitement maîtrisées. Cela est particulièrement significatif sur la 1ère tranche, puisque les travaux des 5 premières années sont achevés. En dépit des augmentations intervenues depuis 2002, nous avons réussi à respecter nos coûts prévisionnels.

Aménagement chemins ruraux

Le projet de repositionnement et d'alignement de 2 chemins ruraux à Reveilleau et à la Grosse Borne présenté lors de la dernière assemblée générale s'est concrétisé en 2007.

L'ASL remercie la municipalité de Clérac qui a accepté de prendre à sa charge les frais d'acte et de géomètre relatifs à cette opération.

Perspectives 2008

Pas de travaux programmés sur la 1ère tranche.

Le montant des travaux prévus sur les 4 tranches suivantes et présentés en détail s'élève à 173 629 €.

Droit d'entrée - Taxe de fonctionnement

Une gestion extrêmement rigoureuse, un investissement important de toute l'équipe gérant l'association permettent de maintenir les taux de contribution à 16 € TTC pour le droit d'entrée et à 4,60 € TTC par hectare pour la taxe de fonctionnement.

Cependant, si nous étions amenés à débloquer d'autres tranches de travaux au-delà de la 5ème tranche, il deviendrait indispensable de réfléchir à de nouvelles règles.

Assurance incendie

Au stade où nous sommes arrivés, le coût sur 20 ans équivaudrait approximativement à 1 passage de landaise. Les indemnités correspondantes couvrent les travaux à réengager à la suite d'un sinistre éventuel, mais pas la valeur des bois qui seraient détruits.

Nous poursuivrons cette étude afin de pouvoir prendre une décision définitive lors de la prochaine assemblée générale.

Valorisation éclaircie à 14 ans

Un test d'éclaircie à 14 ans, effectué sur une parcelle de 2,3102 ha régulièrement entretenue et appartenant à l'un de nos adhérents, a permis de dégager une recette nette après paiement du bûcheron et du débardeur remboursant sensiblement les frais engagés.

En extrapolant pour l'avenir sur des tranches de 100 ha, c'est une recette de l'ordre de 120 000 € et un retour aux propriétaires de plus de 30 000 € qui pourraient être visés.

Il faut noter qu'il s'agit là d'une reprise d'activité d'exploitation forestière qui n'est plus liée directement au versement des subventions.

La Vie des Associations

Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais

Election du tiers sortant

M. Louis TEXIER, membre du bureau depuis la création de l'ASL, a dû nous quitter pour raisons de santé. Nous lui exprimons tous nos remerciements pour sa participation.

A la suite de cette démission, M. Bonnin Frantz vient compléter notre équipe.

Le tiers sortant composé de MM. Georges BOYER, Francis SEYNAT et Mme Annie VIGNEAUD est réélu à l'unanimité.

Le syndicat se réunira courant avril pour procéder à l'élection du bureau.

Intervention de M. Clupeau

M. Clupeau présente et explicite le Plan Simple de Gestion (PSG)

Obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant ou de 10 ha ayant bénéficié des aides après tempête, cet outil de prévision et de suivi comporte trois parties :

- une analyse des peuplements.
- la définition des objectifs de gestion.
- un programme de coupes et travaux.

Etabli pour une période comprise entre 10 et 20 ans, il doit faire l'objet d'un agrément par le CRPF permettant au propriétaire de bénéficier des aides publiques (Union Européenne, Etat, Région, …).

Ce document reste souple et peu contraignant puisque les opérations prévues peuvent être avancées ou retardées de 5 ans sans demande d'autorisation.

Un Plan Simple de Gestion est en cours d'élaboration pour l'ASL.

Questions diverses

Question : pourquoi pas d'autres essences que le pin maritime ?

Réponse : un certain nombre d'essences semblent devoir être exclus : eucalyptus (expériences malheureuses déjà tentées), châtaigniers (semblent dépérir peut-être en raison des évolutions climatiques)…

L'ASL n'est en aucune façon opposée par principe à la plantation de feuillus. Cependant, et en tout état de causes, un choix d'essence ne peut être fait qu'après analyse du sol, des conditions climatiques à venir et des débouchés du marché. En outre, le feuillu nécessite impérativement une protection et donc un coût supplémentaire non négligeable.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures.

PRESENTATION DES DIFFERENTES ETAPES A 5 ANS

Avant exploitation des bois

Après exploitation des bois

Avant semis

Après dépressage au bout de 5 ans

La Vie des Associations

L'UNION SPORTIVE CLERACAISE FAIT LE POINT SUR LA SAISON

Foot en championnat

Pour la saison 2007-2008, l'U.S.C. avait engagé trois équipes seniors, les équipes A et B ont longtemps été en tête au classement mais la fin de saison s'est mal négociée. Ces deux équipes terminent tout près des premiers. Pour l'équipe C, souffrant parfois d'un manque d'effectif, elle termine honorablement sa saison.

Foot en coupe

L'équipe A a fait un bon parcours aussi bien en coupe du Centre Ouest qu'en coupe Aunis Saintonge. Pour l'équipe B, c'est en demi-finale à Saint-Palais sur Mer que l'aventure s'est arrêtée.

Bravo à tous les joueurs, dirigeants et supporters !

Chez les jeunes

En association avec l'ASM, les moins de 15 n'ont pas été assez constants. Le manque de sérieux et de motivation pour certains ne leur ont pas permis de rester en division régionale, dommage.

Les moins de 13 A ont fait une saison remarquable : très bon résultat en championnat et victoire en finale de la coupe. Les moins de 13 B n'ont pas toujours été complets par manque d'effectif.

Les poussins ont fait des progrès tout au long de la saison. Le travail et l'assiduité aux entraînements ont permis d'obtenir de très bons résultats.

Chez les débutants, c'est l'apprentissage. Il faut persévérer.

Merci aux responsables des jeunes.

Le club tient à rendre hommage à Jean-Noël Talbot qui fut trésorier de 1985 à 1986 et dirigeant depuis 1980.

Les Anciens Combattants

Comme à l'accoutumée, l'Amicale des anciens combattants a fêté la célébration du 8 mai 1945 devant le monument aux morts en présence d'une assistance attentive aux messages de paix énoncés par le Maire, Guy Pasquet et le président, Jean Claude Noinin.

Les écoliers et la directrice de l'école de Clérac ont déposé des bouquets de fleurs au monument aux morts et chanté la Marseillaise. Jean Claude Noinin, président de l'association, les a remerciés chaleureusement de leur présence en ce moment solennel.

A l'issue de la cérémonie, Ludovic Duniau a reçu une médaille au titre de la reconnaissance de la Nation au rythme des clairons Cléracais.

Le Musée : NOUVELLE SAISON 2008 AU MUSEE

RAPPEL DE LA SAISON 2007

On a pu admirer les tableaux de Guylaine Mallet, par l'intermédiaire de Marie-Bernadette MARTINEZ.
L'artiste, domiciliée près de BORDEAUX, présentait des oeuvres en aquarelle, acrylique et techniques mixtes.
« le lotus bleu », « la maison normande », « les danseuses africaines », par exemple, ont beaucoup plu aux amateurs d'art.

L'exposition sur la vie d'autrefois à Clérac et ses environs permet une meilleure connaissance de la vie économique, sociale et culturelle locale.
Les personnes, désirant apporter d'autres témoignages sur ce passé, devront prendre contact ave le musée (tél. : 05 46 04 07 83).

En mai, les élèves de l'école primaire de Reignac (33) sont venus accompagnés de leur maîtresse et des parents. Ils se sont vivement intéressés à nos ancêtres en posant beaucoup de questions tout en reconnaissant certains outils.

En Juin, des enseignantes de l'école de Cercoux ont découvert les lieux pour organiser une sortie avec leurs élèves pour la rentrée scolaire 2007-2008.
Les élèves de CM2 de l'école primaire de Barbezieux, accompagnés de leur enseignant, ont visité et ont assisté à une démonstration de gemmage sur le site avec Monsieur Armand AUDOUIN, ancien résinier.
Les enfants sont repartis très heureux avec une petite pomme de pin.

Samedi 14 juillet, 80 personnes en visite dans le cadre de l'association rétromobile de Ste Lheurine. Les véhicules étaient stationnés sur la place de la Mairie.

Début Août, 11 personnes de l'association Atol (28), en vacances, ont visité le musée, ainsi qu'une compagnie de théâtre située près de St André de Cubzac. (12 personnes)

Jeudi 23 août
Malgré la pluie 27 randonneurs ont parcouru les lieux, visitant l'exposition sur la vie d'autrefois ainsi que l'église.

Septembre
Lors des journées du patrimoine des samedi 15 et dimanche 16, Monsieur Raymond NUVET, retraité de l'AGS de Clérac, avec son livre : « Montguyon 200 ANS d'histoire locale tome 1 et tome 2 », et Monsieur Robert SOULARD , natif de Fradon, frère de Monsieur René SOULARD, avec ses livres « La passion d'entreprendre » et « Un second souffle venu d'ailleurs », ont dédicacé leurs livres respectifs.

150 visiteurs sont venus lors de ces deux journées.
Ainsi s'est achevée la saison 2007 avec 792 visiteurs dont 12 australiens.

Raymond NUVET et Robert SOULARD lors de la séance de dédicace

Le Musée : NOUVELLE SAISON 2008 AU MUSEE

Église Saint –Vivien

En ce qui concerne l'église St Vivien, la statue du Christ, située dans le transept droit, a été restaurée par Madame ESTEVE, spécialiste en restauration du patrimoine. Après décapage et nettoyage, elle a découvert que le Christ est en pin et la croix en chêne (voir photo ci-contre).

Saison 2008 : du nouveau !

Le métier de cordonnier a été installé, après récolte et remise en état des outils. Monsieur René SOULARD a donné des détails sur leur utilisation.

Remerciements pour les dons à la famille de Monsieur Pierre BERNARD, ancien cordonnier à Clérac, Monsieur Gino CANDATEN, marchand de chaussures à Montguyon, et Monsieur Robert SALLIER de Chalais, beau-père de Jean-Marc AUDOIN, membre du conseil municipal

L'exposition, sur la vie locale des cléracais en particulier, continue pour la saison 2008. Au cours des mois elle s'est étoffée grâce de nouveaux prêts de livres, de photos et d'objets.

Une nouvelle exposition de :

- peinture : Françoise POLLARD LE JONCOUR,
- dessin : Jacques POLLARD,
- bois découpé : Corinne GUYOT.

Que toutes ces nouveautés vous donnent envie de venir ou revenir visiter notre musée.

RAPPELONS LES HEURES D'OUVERTURE DU MUSEE
Du 1er mai au 31 Octobre

Mardi et mercredi de 14H à 18H30
Jeudi à Dimanche de 10H à 12H et 14H à 18H30
Fermé le lundi

Le Musée : NOUVELLE SAISON 2008 AU MUSEE

Les nouvelles technologies vont faire revivre les métiers d'antan

Des bornes multimédia ont été mises en place dans le but d'apporter un complément d'information ludique.

Cet outil est essentiellement destiné aux jeunes afin de leur permettre de mieux comprendre les métiers d'autrefois dans le cadre d'une chasse au trésor.

Les adultes pourront, néanmoins, y trouver une source d'information renforçant l'intérêt de la visite en découvrant des renseignements complémentaires sur certains outils.

Les métiers suivants sont ainsi représentés :

- l'agriculteur,
- le charpentier,
- le charron,
- le forgeron,
- le menuisier,
- le résinier,
- le sabotier,
- le tonnelier.

Le site internet créé à cette occasion permettra de préparer votre visite et de découvrir si vous avez gagné le trésor.

Bonne visite et au bout du chemin, le trésor peut-être...

www.musee-clerac.fr.

Jardinage : Nous, les jardiniers, les voisins et la loi...

*** A quelle heure tond-on ?**

Il n'est pas permis de se livrer à des travaux bruyants (et tondre sa pelouse en est un), à toute heure de la journée ou de la nuit. La loi française autorise l'usage des tondeuses à moteur :

- en semaine : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30,
- le dimanche et les jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.

Par contre, il se peut qu'un arrêté municipal plus restrictif ait été pris dans votre commune, renseignez-vous auprès de votre mairie.

*** Est-ce à moi de tailler la haie ?**

La haie de mon voisin pousse à travers mon grillage : ce n'est pas à vous de la tailler, votre voisin aurait dû faire un passage entre le grillage et sa haie pour pouvoir la tailler régulièrement. Si la végétation s'est épaissie au point de lui interdire tout passage entre le grillage et la haie, c'est à lui de venir chez vous (avec votre accord) pour tailler sa haie. Je suis locataire : C'est à vous de tailler et d'entretenir la haie qui entoure le jardin. En revanche, vous devez obtenir l'autorisation du propriétaire pour modifier ou supprimer cette haie !

*** A quelle distance de la clôture planter une haie ?**

Les haies ne dérogent pas à la règle des distances de plantation applicable aux arbres : si la haie atteint ou dépasse 2 m de haut, l'axe de la haie doit se trouver à 2 m au moins de la clôture. Si la haie est maintenue à une hauteur inférieure à 2 m elle doit être plantée à 50 cm au moins de la clôture. Chute de jardinières, danger ! Ne suspendez jamais vos jardinières à l'extérieur du balcon, au-dessus d'un lieu de passage, c'est interdit, car vous pourriez tuer quelqu'un, notamment en cas de tempête ! En cas d'accident, votre responsabilité civile serait engagée.

*** Puis-je couper les branches d'un arbre voisin qui dépasse dans mon jardin ?**

Non, vous pouvez selon l'article 673 du code civil « contraindre votre voisin à couper les branches qui avancent sur votre terrain », mais vous ne pouvez pas réaliser cette opération à la place du propriétaire de l'arbre. En revanche, si vous rencontrez des racines en effectuant des trous sur votre terrain, vous pouvez les couper vous-même, jusqu'à l'aplomb de la limite de la propriété. Enfin s'il s'agit d'un arbre fruitier, vous n'êtes autorisé à ramasser que les fruits tombés « naturellement » de ses branches sur votre terrain.

*** Les arbres et les fils électriques :**

Vous êtes tenus de couper les branches des arbres de votre propriété, si elles atteignent un jour ou l'autre les fils électriques ou ceux du téléphone. Sous l'action du vent, elles peuvent endommager le réseau public.

*** Pouvez-vous habiller votre mur ?**

Si un mur vous appartient entièrement ou s'il est mitoyen, vous avez le droit de l'habiller de plantes grimpantes. Toutefois, les plantes ne devront pas dépasser le faite du mur. Si vous êtes locataire ou copropriétaire, vous devrez obtenir l'autorisation du propriétaire avant de faire vos plantations.

Soyons de bons et sympathiques jardiniers, cultivons et travaillons, dans le respect de la nature et de nos voisins, échangeons des trucs et des astuces, des boutures et des plans. Rendons-nous la vie plus belle en fleurissant et en voisinant...

Recettes : Des salades pour l'été

Salade d'aubergines

4 Aubergines, Huile pour friture, 3 tomates, 1 poivron vert, 1 petit piment, 1 jus de citron, 1 oignon, De la ciboulette et de la coriandre, 4 cuillérées à soupe d'huile d'olive et 1 de vinaigre pour l'assaisonnement

Emincer les aubergines et les faire dégorger une demi heure parsemée de gros sel. Les essuyer avec du papier absorbant et les faire frire dans l'huile bien chaude. Egoutter et laisser refroidir les aubergines.

Emincer l'oignon, les tomates, le poivron, le piment, la coriandre et la ciboulette.

Mélanger avec les aubergines et assaisonner avec la vinaigrette.

Salade Grecque

1 petite boîte de pois chiches, 4 tomates, 2 petits oignons blancs, 1 gousse d'ail, 1 citron pressé, 4 cuillérées à soupe d'huile d'olive, quelques feuilles de basilic, sel, poivre.

Égoutter les pois chiches.

Couper les tomates en deux et presser légèrement pour éliminer les pépins, puis couper la chair en petits dés.

Éplucher l'ail et les oignons. Presser l'ail et couper les oignons en fines rondelles et en séparer les anneaux.

Ciseler le basilic.

Mélanger le tout et assaisonner avec sel, poivre, huile, citron et saupoudrer du basilic ciselé.

Salade Mexicaine

2 pamplemousses roses, 1 boîte de miettes de chair de crabe ou de surimi râpé saveur crabe, 1 boîte de maïs, 1 boîte de haricots rouges, 1 pot de mayonnaise, 1 cuillérée à soupe de ketchup, quelques gouttes de tabasco, un bouquet de coriandre, sel, poivre.

Peler à vif les pamplemousses et les couper en gros dés. Ajouter le crabe et les boîtes de légumes égouttés.

Mélanger la mayonnaise avec ketchup, tabasco et coriandre ciselée. Puis verser sur la préparation et servir bien frais.

Salade aux fruits de mer

1 kg de pommes de terre nouvelles, 1 poche de cocktail de fruits de mer mi-cuits surgelés, 1 fromage blanc aux herbes type « Boursin », 1 échalote, 1 gousse d'ail, ciboulette, aneth ou fenouil, menthe, persil, sel, poivre.

Cuire les pommes de terre à la vapeur, les peler et les couper en cubes.

Rincer les fruits de mer à l'eau chaude et les égoutter

Éplucher et hacher l'ail et l'échalote.

Laver et ciseler les herbes aromatiques.

Saler et poivrer le mélange et rajouter le fromage frais, ail et oignon, à l'aide d'un fouet.

Ajouter aux pommes de terre tièdes la sauce obtenue et servir tiède.

Salade Tunisienne

1 boîte de miettes de thon, 1 petite boîte de cubes de fromage de chèvre ou de brebis (type « feta »), 4 tomates, 1 poivron vert, 1 oignon, 100 g d'olives vertes, quelques feuilles de menthe, 2 cuillérées à soupe de vinaigre, 3 cuillérées à soupe d'huile d'olive ou de macération du fromage.

Épépiner tomates et poivron.

Éplucher l'oignon, ciseler grossièrement la menthe.

Couper tomates, poivron et oignons en petits dés ou minces lamelles.

Disposer les miettes de thon et les dés de fromage sur les crudités. Puis recouvrir avec l'assaisonnement et les feuilles de menthe.

Recette

"Mijhot".

Un Mijhot ô l'é un truc qui s'mange vers les 4 heures de la sérée après que les paisans éyangent passer queuques heures dans les prés à arranger d'au foin, ou queuques heures à métiver le biê.

Queuques croutons dans un carot, d'au vin roughe un peu d'ève fréde, d'au suc et le Mijhot est prét.

Autant vous dire que thiellis bourghoèses a s'y mettant d'l'ardeu à l'préparer pasqu'avec thieu dans le pèssiat, l'eu z'homms sont r'quinqués, pas besoin de Viagra. D'ailleurs au village y disiant "attention, garont les poules les jhaus ayent becqueter leu mijhot".

Aussitou coume à sentiant le côt arrivé a s'dépéchiant d'aller se saquè su la barge, alors autant vous dire qu'ainsi jhouquées à n'tardiant pas à êtes joupies.

Ainsi va la légende dau "Mijhot" dans notre belle "Saintonge Boisée".

État Civil

Mariage Félicitations à :

Néant

Naissances Bienvenue à :

Gabrielle SEURIN, née le 05 avril 2008 à Libourne (Gironde) fille de Christophe SEURIN et Mathilde FERCHAUD, domiciliés « Bézias ».
Marion CASTILLO, née le 05 mai 2008 à Libourne, fille de Thierry et Céline CASTILLO, domiciliés « La Petite Cabane » à Clérac.

Décès Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de :

Madame Alice SEURIN, décédée le 05 janvier 2008 à Montlieu la Garde à l'âge de 98 ans.
Madame Marie NOININ, décédée le 11 janvier 2008 à Boscamnant à l'âge de 96 ans.
Monsieur Georges FILLON, décédé le 18 janvier 2008 Jonzac à l'âge de 51 ans.
Madame Ernestine DUPAS, décédée le 08 février 2008) La Roche Chalais à l'âge de 99 ans.
Monsieur Jean-Noël TALBOT, décédé le 11 mai 2008 à Libourne à l'âge de 67 ans.
Monsieur Gabriel GAUTRAT, décédé le 13 mai 2008 à Bordeaux à l'âge de 74 ans.

Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Le vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjoints sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjoints les 1er et 3ème samedis du mois

Assistante Sociale

le 1er mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00 sur rendez vous : 05 46 49 27 77 (service social Montendre)

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC,** tous les 2ème et 4ème mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE** , lundi, mardi, mercredi, vendredi sur RDV : 0811 55 01 17
- **CAF ,** tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale** , les 1er et 3ème mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO** , tous les mercredis de 9h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA** , les 1er et 3ème mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu le 4ème dimanche de chaque mois à 10h30.

Déchetterie : tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00
La Poste : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h15 et 14h à 15h30 et samedi de 9h00 à 12h00
Garderie de l'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h35 à 8h50 et 16h30 à 18h15
Musée : du 1er Mai au 31 Octobre : fermé le lundi - Visite le mardi et mercredi de 14h00 à 18h30
Visite les autres jours de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Tél : 05 46 04 07 83
Bibliothèque : les mardis, jeudis de 16h30 à 18h30 - les samedis de 10h30 à 12h30.

Pâtisserie
Boulangerie
Pâtisserie